

Nous faisons bien mieux. Nous avons dit que, à la lumière du jugement, nous allons verser des paiements rétroactifs. Je sais que nous ne contenterons pas tout le monde, mais j'estime que cette décision est équitable car, dans quelque secteur d'activité que ce soit, il n'y a jamais de rétroactivité illimitée.

À mon avis, ce qui importe, c'est d'avancer, d'adopter une approche juste et équilibrée au regard de l'équité salariale et de progresser.

Ma collègue m'a aussi posé une question au sujet des garderies. Elle sait sûrement que le gouvernement fédéral verse environ 1 milliard de dollars, à l'heure actuelle, pour les services de garde d'un océan à l'autre. Il participe en effet à divers projets, que ce soit par l'entremise des provinces ou en offrant des programmes de formation à l'intention des femmes. Le gouvernement accorde aussi des réductions fiscales pour aider un autre groupe de femmes — un groupe que je considère aussi très important. Nous participons, notamment par l'entremise du Conseil du Trésor, à des programmes visant l'établissement de garderies en milieu de travail.

En étroite collaboration avec mon collègue, le ministre du Travail, nous avons étudié la question du travail et de la famille et tout particulièrement les façons d'encourager les employeurs à y être davantage sensibilisés. De l'avis de nombreuses femmes, les services de garde auxquels participe l'employeur sont, à ce chapitre, une mesure satisfaisante. C'est une autre solution à laquelle nous nous intéressons certainement.

J'espère que nous pourrons faire plus, car les garderies sont, à mon avis, une question très importante pour de nombreuses Canadiennes. Selon moi, et ma collègue abondera certainement dans le même sens, la responsabilité à ce chapitre n'incombe pas seulement au gouvernement fédéral. C'est d'abord une responsabilité provinciale et, comme nous l'avons expliqué dans le budget, notre priorité est de rendre ces services plus accessibles. C'est ce que nous nous efforçons de faire en versant aux femmes une aide financière accrue par l'entremise des nouvelles prestations familiales. En leur accordant une aide financière accrue, par l'entremise de la Loi de l'impôt sur le revenu et des déductions fiscales pour les frais de garde d'enfants, nous réalisons des progrès importants.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les remarques de la ministre m'ont fait penser à deux choses. Premièrement, elle a parlé de l'équité salariale dans les provinces, et je suis d'accord avec elle à ce sujet.

Les crédits

Elle a certainement raison de dire que la rétroactivité n'est pas chose courante, particulièrement dans les provinces défavorisées, et elle en a mentionné un bon nombre, pour des raisons évidentes.

Cela m'a également fait penser dans une certaine mesure à ce que ma mère me répondait lorsque je lui disais: «La petite fille d'à côté a le droit de faire ceci et la petite fille d'en face a le droit de faire cela.» Elle me répondait: «Elles ont peut-être le droit de faire cela chez elle, mais ici, c'est défendu.» La ministre n'est-elle pas d'accord avec moi pour dire que ce que nous avons ici, c'est une série d'inégalités que le gouvernement a l'occasion de réparer, particulièrement en ce qui concerne les femmes dans la fonction publique? Celles-ci ne sont pas encore visées par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, et elles se sont faites jouer en quelque sorte sur le plan des mesures relatives à l'équité salariale puisqu'elles ont su plus tard qu'elles n'auraient pas ce qu'on devait leur donner au départ. La ministre n'est-elle pas d'accord avec moi pour dire qu'il y a une certaine justice que nous devrions tous essayer de faire régner le plus tôt possible?

Mme Collins: Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que je sois d'accord avec ma collègue qu'il y a là une injustice. L'adoption d'une loi sur l'équité salariale et les dispositions prises pour la mettre en oeuvre me semblent éminemment justes.

Les points de vue divergent certes sur les critères de comparaison des emplois. Il va de soi que l'optique de l'employeur et du représentant du personnel divergera. C'est pourquoi il existe un mécanisme pour résoudre ces différends. Au palier fédéral, c'est la Commission des droits de la personne; d'autres mécanismes existent à d'autres paliers. Je crois que c'est tout à fait juste.

Si les provinces, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, qui n'ont pas encore de telles mesures et se proposent d'en adopter, déposaient aujourd'hui des projets de loi sur l'équité salariale, elles devraient partir du principe que ces mesures doivent viser l'avenir. Nous ne saurions retourner en arrière et corriger toutes les iniquités du passé. Qu'il s'agisse de ce domaine ou de toute autre question, l'important est de trouver des mécanismes qui feront en sorte que les femmes soient rémunérées équitablement et, comme ma collègue l'a mentionné, aient le genre de perspectives que nous souhaitons tous par des moyens comme l'équité en matière d'emploi.